

## Communiqué de Presse

Paris, le 25 Mai 2010

### Assemblée Générale du 25 mai 2010

- 1 027 actionnaires ont participé à l'Assemblée Générale de la Société Générale qui s'est tenue à Paris Expo - Espace Grande Arche, à la Défense le 25 mai 2010. Le nombre d'actionnaires représentés était de 1 458 et 8 443 actionnaires ont voté par correspondance. 19 147 ont donné pouvoir au Président.
- Le quorum s'est établi à 50,988 % contre 53,53 % en 2009.
- Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées.
- Les comptes de l'année 2009 et le dividende de 0,25 euro ont été approuvés. Le dividende pourra être payé en actions (prix : 34,29 euros).
- Deux administrateurs ont été renouvelés : Robert CASTAIGNE et Gianemilio OSCULATI.
- **Le résultat détaillé des votes est joint au présent communiqué.**

#### Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 157 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail, Financements Spécialisés & Assurances qui comptent 32 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 246 milliards d'euros d'actifs en conservation et 164 milliards d'euros d'actifs sous gestion hors Amundi à fin mars 2010.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de Financement & d'Investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI. En 2010, l'agence de notation SAM a décerné à Société Générale le titre de "Mover 2010" pour le secteur bancaire.

[www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

SERVICE DE PRESSE  
SOCIETE GENERALE

Laetitia MAUREL  
+33 (0)1 42 13 88 68

Astrid BRUNINI  
+33 (0)1 42 13 68 71

Hélène MAZIER  
+33 (0)1 58 98 72 74

Laura SCHALK  
+33 (0)1 42 14 52 86

Assistante : +33(0)1 42 14 67 02  
Fax : +33(0)1 42 14 28 98

SOCIETE GENERALE  
COMM/PRS  
75886 PARIS CEDEX 18  
[www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)

Société Anonyme au capital de 924.757.831 EUR  
552 120 222 RCS PARIS

## **Résultat des votes**

Pour chacune des résolutions (partie ordinaire : 15 résolutions, partie extraordinaire : 10 résolutions).

<b>Résolutions</b>	<b>Pour en %</b>	<b>Contre en %</b>	<b>Abstention en %</b>
1	98,27	1,29	0,44
2	98,93	0,84	0,23
3	99,16	0,56	0,28
4	98,41	1,14	0,45
5	96,00	3,50	0,50
6	55,87	43,90	0,23
7	78,02	21,77	0,21
8	82,00	17,76	0,24
9	52,47	42,25	5,28
10	50,82	48,97	0,21
11	64,15	35,67	0,18
12	97,68	1,94	0,38
13	86,31	13,01	0,68
14	-	-	-
15	97,16	2,36	0,48
16	91,24	8,29	0,47
17	85,36	14,13	0,51
18	84,76	14,72	0,52
19	95,67	4,07	0,26
20	79,57	20,24	0,19
21	72,13	27,67	0,20
22	68,57	31,23	0,20
23	99,21	0,55	0,24
24	99,52	0,22	0,26
25	99,64	0,15	0,21

<b>Résolutions</b>	<b>Objet</b>
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009.
2	Affectation des résultats 2009. Fixation du dividende et de sa date de mise en paiement.
3	Option pour le paiement du dividende en actions nouvelles.
4	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009.
5	Poursuite de conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
6	Poursuite d'engagements réglementés « retraite » visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce approuvés par de précédentes assemblées.
7	Approbation d'un engagement réglementé « retraite » visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.
8	Approbation d'un engagement réglementé « retraite » visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce au bénéfice de M. Bernardo Sanchez Incera.
9	Approbation d'une convention réglementée « clause de non concurrence » visée à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relative au départ de M. Philippe Citerne.
10	Approbation d'un engagement réglementé « indemnité de départ » visé à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce en cas de départ de M. Frédéric Oudéa.
11	Poursuite de la convention réglementée « clause de non concurrence » visée à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.
12	Renouvellement de M. Robert Castaigne en qualité d'Administrateur.
13	Renouvellement de M. Gianemilio Osculati en qualité d'Administrateur.
14	Résolution retirée de l'ordre du jour.
15	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.
16	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.
17	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.
18	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires.
19	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital.
20	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un Plan d'épargne entreprise ou de Groupe.
21	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions d'options aux salariés ou dirigeants mandataires sociaux.
22	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux.
23	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler des actions rachetées.
24	Modification des statuts suite au rachat et à l'annulation des actions de préférence.
25	Pouvoirs.